

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES TRAVAUX			TAUX RÉDUIT DE 10%	TAUX NORMAL 20%	
GROS ŒUVRE	Modification < 50%	Fondations	X		
		Éléments porteurs (murs, piliers, éléments de charpente, etc.)	X		
		Façades (hors ravalement)	X		
	Modification > 50%	Fondations		X	
		Éléments porteurs (murs, piliers, éléments de charpente, etc.)		X	
		Façades (hors ravalement)		X	
SECOND ŒUVRE	Les 6 éléments de second œuvre sont affectés	Remise à l'état neuf à plus de 2/3 de tous les éléments de second œuvre	Planchers non porteurs	X <i>(taux réduit pour l'ensemble des travaux)</i>	X
			Huisseries extérieures		
			Cloisons intérieures		
			Installations sanitaires et de plomberie		
			Installations électriques		
			Système de chauffage		
		Remise à l'état neuf à moins de 2/3 de tous les éléments de second œuvre	Planchers non porteurs		
			Huisseries extérieures		
			Cloisons intérieures		
			Installations sanitaires et de plomberie		
			Installations électriques		
			Système de chauffage		
	5 ou 6 éléments de second œuvre au maximum sont affectés			X	
Surélévation ou addition de construction				X	
Augmentation de la surface de plancher de la construction existante de plus de 10%				X	
Travaux paysagers (aménagement, nettoyage, entretien)				X	
Travaux de rénovation dans des locaux professionnels				X	
Travaux urgents de plomberie (certaines fuites) et de serrurerie (suite à un vandalisme ou cambriolage) sur une construction de moins de deux ans			X		
Construction d'une terrasse (espace non clos et non couvert)				X	